

**LETTRE D'ENTENTE 2015-2020 – NUMÉRO 01**

**ENTRE D'UNE PART :**

**LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS (INC.)  
CSN AU NOM DES SYNDICATS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DES COLLÈGES  
(FEESP)**

**ET**

**D'AUTRE PART,**

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**

**CONCERNANT LA NOMINATION DU PREMIER ARBITRE  
DES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION**



À la suite de la démarche visant la nomination du premier arbitre des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'Éducation, M<sup>e</sup> André G. Lavoie, les parties conviennent de procéder à la mise à jour de la convention collective 2015-2020 liant la Fédération des employées et employés de services publics (Inc.) CSN au nom des syndicats du personnel de soutien des collèges (FEESP) et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) en ajoutant le nom de M<sup>e</sup> André G. Lavoie à la liste des arbitres à titre de premier arbitre à la clause suivante :

Remplacer la clause :

**9-2.08**

Les griefs soumis à l'arbitrage conformément aux dispositions de la convention collective sont décidés par une ou un arbitre unique à moins d'entente entre les parties nationales pour lui adjoindre deux (2) assesseures ou assesseurs nommés par les parties. L'arbitre est choisi parmi les personnes suivantes :

Ménard, Jean-Guy, premier arbitre	L'Heureux, Joëlle
Charbonneau, Daniel	Martin, Claude
Daviault, Pierre	Massicotte, Nathalie
Fortin, Pierre-A.	Saint-André, Yves
Girard, Carol	Turmel, Charles
Lamy, Francine	Villaggi, Jean-Pierre

Les parties nationales peuvent s'entendre pour modifier la présente liste d'arbitres.

Par :

**9-2.08**

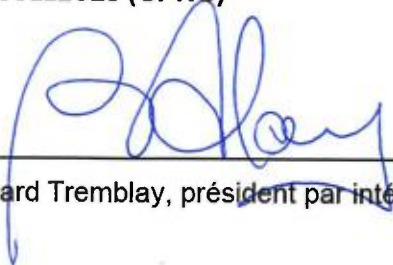
Les griefs soumis à l'arbitrage conformément aux dispositions de la convention collective sont décidés par une ou un arbitre unique à moins d'entente entre les parties nationales pour lui adjoindre deux (2) assesseures ou assesseurs nommés par les parties. L'arbitre est choisi parmi les personnes suivantes :

Lavoie, André G., premier arbitre	Martin, Claude
Charbonneau, Daniel	Massicotte, Nathalie
Daviault, Pierre	Ménard, Jean-Guy
Fortin, Pierre-A.	Saint-André, Yves
Girard, Carol	Turmel, Charles
Lamy, Francine	Villaggi, Jean-Pierre
L'Heureux, Joëlle	

Les parties nationales peuvent s'entendre pour modifier la présente liste d'arbitres.

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à MONTREAL ce 1<sup>e</sup> jour du mois de OCTOBRE 2018.

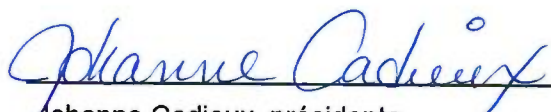
POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION  
DES COLLÈGES (CPNC)



---

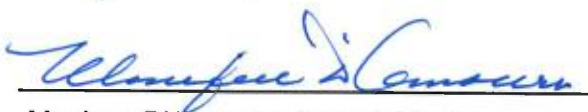
Bernard Tremblay, président par intérim

POUR LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET  
EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS (INC.) CSN  
(FEESP)



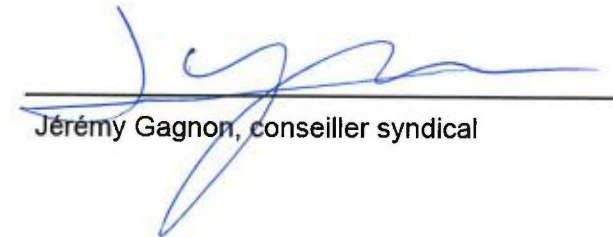
---

Johanne Cadieux, présidente  
Secteur soutien cégeps



---

Monique D'Amours, vice-présidente



---

Jérémy Gagnon, conseiller syndical